

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO

2014/23
Lundi 11 août 2014

Retour de congés !

De retour de congés après avoir pris mon poste de travail dans le service, je profite d'un moment pour me rendre au local syndical.

Les camarades m'accueillent : « Ça s'est passé comment les congés ? Bien ? Raconte ! »

Alors que tout le monde n'a pas eu cette chance ; pas encore partis pour certains, malheureusement impossible pour tant d'autres ; je me lance alors avec entrain dans l'exposé de mes activités touristiques, devisant sur le temps pour soi, pour la famille, les loisirs, la météo, les balades...

Et c'est là que, lancé à pleine vitesse dans mon récit, un camarade m'interrompt : « ça a été chaud, tu sais !... ».

« Dans les services c'est la galère ! », « T'as vu les infos sur les luttes ? Ça craque de partout ! », « et le PLFSS rectificatif voté pendant l'été, t'as suivi ? », « et les attaques contre les grévistes de la CGT ? ». Ou encore : « Faut accélérer sur les élections Pro. et à la CNRACL ! », « Et le massacre des palestiniens, ça peut plus durer cette guerre !!! ».

Si dans la boîte c'est effectif minimum, dans le syndicat aussi... nécessité de service oblige !

Il faut continuer à répondre aux appels à l'aide, les sollicitations se multiplient, il faut réagir, organiser les ripostes avec les moyens du bord.

Et puis, comme chaque année depuis bien trop longtemps, il faut préparer une rentrée offensive.

« Il faut lancer partout la campagne Sécu, accélérer celle sur le coût du capital, sur les services publics, il faut

faire converger les luttes, toutes les luttes, et préparer la journée nationale des luttes à la Fédé du 30/09/2014, et la journée nationale d'action confédérale des retraités le même jour, il faut poursuivre la campagne et l'organisation des élections, il faut préparer les congrès, il faut faire progresser la syndicalisation... »

Il faut, il faut, il faut.....

Définitivement, je me rends une nouvelle fois à l'évidence : c'est fini les vacances !

Et puis, je me rappelle « vaguement » les quelques mots d'un militant de la CGT :

« Il y a des périodes sombres qui paraissent longues et interminables. Ce sont ces moments qui forgent les succès de demain, à condition de ne jamais se laisser rebuter, de ne jamais renoncer, de mesurer chaque succès remporté, même le plus simple ».

Ça fait du bien ces mots de « Krazu »...

Je replonge doucement mais sûrement dans les dossiers en cours, et je constate avec une satisfaction non feinte que quelques uns d'entre eux ont été réglés avec succès... Vite, il faut le faire savoir aux collègues, à l'USD à la FD, à l'UL, à l'UD... pour donner des idées à d'autres. Ça peut aider... redonner de l'espoir.

Il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier ; il y a tant à régler. On n'y arrivera pas tout seul. Va falloir s'organiser, informer, se renforcer, rassembler, lutter... l'activité syndicale, quoi !

« On va les régler ces dossiers... tous ensemble ! »

C'est décidé, je commence par mon service.

SOMMAIRE

- ✓ Compte rendu du point de l'ordre du jour relatif au diplôme d'État infirmier HCCP du 9 juillet 2014 p.2
- ✓ Tract + d'argent pour la Sécu p.3
- ✓ Campagne "+ d'argent pour la Sécu" : Carte-pétition et affiche le 20 août dans vos UD. p.4
- ✓ Déclaration CGT à la Commission nationale de Branche sanitaire et sociale à but non lucratif 9 juillet 2014 p.5
- ✓ Comité National Fédéral des 10,11 et 12 septembre 2014 p.6-8

ÉLECTIONS

2014

Elections
CTE-CAP
J-115

Proximité | Solidarité
Dé démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur
www.sante.cgt.fr

N° 2014/21 - Lundi 11 août 2014

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 § 06 134



Compte-rendu du point de l'ordre du jour relatif au Diplôme d'État Infirmier **H.C.C.P.**

Mercredi 9 juillet 2014

Objet : soumettre, pour avis, un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier. Ce projet vise à modifier les articles de l'arrêté relatifs aux stages, à préciser des éléments du référentiel de formation et à remplacer l'annexe VI « **Portfolio** » par une nouvelle version du portfolio simplifiée, plus claire et plus synthétique.

Compte tenu des difficultés d'utilisation du portfolio et de la disparité des modalités d'évaluation et

de validation des stages, un groupe de travail comprenant des représentants des instituts de formation, des étudiants, des organisations syndicales, des conseillers pédagogiques des ARS, des tuteurs de stage et des Fédérations d'employeurs s'est réuni entre octobre 2013 et juin 2014.

Le portfolio a été soumis à des tuteurs et professionnels de proximité et à des étudiants afin de recueillir leurs avis.

►► S'agissant du portfolio, les axes de modification retenus sont les suivants :

- Simplification des fiches d'évaluation des compétences par stage ;
- Evolution de la fiche relative aux objectifs de stage ;
- Introduction d'une fiche de bilan intermédiaire et d'une fiche de synthèse d'acquisition des compétences ;
- Suppression de la liste d'actes et techniques de soins pour la remplacer par une fiche d'activités réalisées par l'étudiant (en cohérence avec le référentiel d'activités) ;
- Evolution de la fiche d'analyse de situation ;
- Clarification des objectifs du portfolio et des éléments du guide d'utilisation.

►► S'agissant de l'arrêté, les articles 55, 56, 57 et 61 ont été modifiés afin de fonder l'évaluation et la validation des stages sur la progression de l'étudiant dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences infirmières à travers les situations rencontrées et les activités réalisées.

►► S'agissant du référentiel de formation, les évolutions sont les suivantes :

- La simulation a été introduite dans les modalités pédagogiques ;
- Le rôle du formateur référent de stage a été précisé ;
- L'attribution des crédits entre les stages d'un même semestre a été clarifiée ;
- La possibilité d'un stage unique au semestre 6 a été introduite (favorise les échanges européens) ;
- Une précision sur les jours fériés a été apportée.

►► DGOS : Mutualisation des bonnes pratiques et bien prendre en compte la progression de l'étudiant.

►► Différentes interventions :

- Déclaration CGT (ci-jointe).
- La plupart des intervenants se satisfont de ces modifications tout en notant qu'il est nécessaire de laisser plus de temps aux IFSI pour s'y préparer. Septembre 2014 : c'est trop tôt.
- Pour le représentant de la FNEI : l'analyse doit rentrer dans l'évaluation des stages.

►► Réponse de la Direction Générale de l'Offre de Soins :

- La progression de l'ESI, c'est au formateur de la mener.
- Il faut harmoniser l'évaluation des compétences.
- Nous proposons de reporter la date d'application à février 2015 pour rassurer tout le monde.

►► Pour la CGT, qui a participé aux groupes de travail, la volonté de simplifier le portfolio était unanime. Sur l'évaluation et la validation des stages, comme nous avons pu l'exprimer dans notre déclaration, nous sommes un peu plus réservés ! Le devenir des formateurs reste une de nos préoccupations. Bien que nous ayons souhaité un report d'un an, nous avons apporté notre soutien à la proposition consensuelle, que la nouvelle version du portfolio s'applique pour les étudiants qui entrent en 1^{ère} et 2^e année à partir de février 2015.

Après ces différentes remarques, le projet de modification de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DE d'infirmier a reçu un avis favorable du HCPP.

Emplois **SUPPRIMÉS**, Salaires **BLOQUÉS**, Personnels **MÉPRISÉS...**



Tous les ans, et ce depuis plusieurs années, des milliers d'emplois sont supprimés dans le secteur de la Santé et de la Protection Sociale : 20 000 par an depuis 2007 dans le secteur de la Santé et 16 000 de 2007 à 2013 dans la Sécurité Sociale.


+ d'argent pour la SÉCU!

Un budget pour répondre aux besoins

Les besoins de protection sociale augmentent dans tous les domaines, famille, santé, maladie, accidents du travail, maladies professionnelles, retraites, perte d'autonomie et action sociale.



La Loi Rectificative du Financement de la Sécurité Sociale 2014 et le projet de loi de financement de la Sécurité

Sociale (PLFSS) 2015 n'arrangeront rien, puisqu'ils ne sont que le reflet du pacte d'austérité !

Ce n'est pas une fatalité, l'argent existe !

L'addition des différentes taxes prélevées par l'état (taxes sur salaires, TVA...), les frais financiers exorbitants prélevés par les banques dans le cadre des emprunts toxiques (jusqu'à 17% de taux d'intérêt !!!), les dividendes versés dans le secteur privé lucratif et les profits vertigineux de l'industrie pharmaceutique sont équivalents au déficit annoncé de l'Assurance Maladie.

Nos emplois créent de la richesse, ils ne constituent pas un « coût » à réduire : alors que les dépenses de santé représentent 11,2% du PIB, ils génèrent 13% de la richesse nationale créée chaque année.

Faire toujours plus avec toujours moins...

Sous couvert de Conventions de Gestion ou de modes d'organisation imposés par le gouvernement, les restrictions sont devenues la norme. Ces conventions ne sont en réalité que des plans sociaux déguisés qui programment la destruction des emplois dans des secteurs où pourtant, les besoins sont criants.

L'informatisation, loin d'améliorer nos conditions de travail, détruit nos emplois et finance, avec de l'argent public, des officines très couteuses et peu performantes. **Pour exemple : le seul dossier médical partagé a coûté près de 800 millions d'euros pour un résultat inexistant.**

Il faut revenir de toute urgence à une logique d'intérêt général et d'intérêt public en répondant aux besoins de Sécurité Sociale de la population et non à ceux de la finance !



**Pour que l'hémorragie s'arrête,
TOUS ENSEMBLE en grève et manifestation
AU MOIS D'OCTOBRE 2014
à l'occasion du débat sur le PLFSS!**

Le 20 août dans vos UD



La carte-pétition
à l'attention
du Président de la
République
(format carte postale)



Monsieur le Président de la République,

Moi, salarié-e,
Moi, usager,
Moi, retraité-e,

d'argent pour la + SÉCU!

Nom : _____

Prénom : _____

Salarié-e de l' établissement : _____

Département : _____

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Palais de l'Elysée

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Refuse que les politiques d'austérité qui frappent la Sécurité Sociale détruisent nos emplois, altèrent nos conditions de travail, diminuent nos salaires et dégradent la qualité de notre service public.

Je vous demande expressément de mettre les moyens pour le financement de la Sécurité Sociale et le développement de notre système sanitaire et social public.

Signature : _____

DISPOSER D'UN TRANSMISEUR

L'affiche (format A3)





COMMISSION NATIONALE DE BRANCHE SANITAIRE ET SOCIALE À BUT NON LUCRATIF

Séance du 9 juillet 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs, membres du Comité Directeur
de l'UNIFED,

La Fédération CGT Santé et Action Sociale souhaite
obtenir des précisions d'importance et rappelle que toute
négociation se doit d'être honnête et loyale.

Lors la Commission Paritaire de Branche du mois d'avril
2014, vous nous avez indiqué que l'UNIFED avait
trouvé un accord afin d'entamer des négociations pour
une Convention Collective Unique et Etendue et ce, en
référence au point 2 du compte-rendu de la CPB du
17 avril. Vous nous avez également déclaré que vous
ne parliez que d'une seule voix et vous vous êtes, par
ailleurs, engagés à nous présenter un rétro-planning.

Des informations divergentes nous reviennent des
commissions paritaires des conventions collectives où
l'unanimité de l'UNIFED est aujourd'hui battue en brèche:
un employeur précise qu'il ne participera pas à ces
négociations, un autre fait du toilettage de sa convention
« sa priorité »...

Pour la CGT, il est impératif de connaître la réalité de la
situation des employeurs. L'UNIFED a-t-elle parlé d'une
seule et unique voix ?

La CGT demande un engagement de chacune des
parties et une confirmation de l'UNIFED, conformément
au cadre de l'article L 2262-4 du Code du Travail. La
négociation ne peut être assimilée à une partie de
« poker menteur » pour les plus de 800 000 salarié-es de
ce secteur d'activité. A défaut, la Fédération CGT Santé
et Action Sociale se réservera quant à sa position de
continuer à négocier dans de telles conditions. A défaut,
la Fédération CGT Santé Action Sociale pourrait décider
de ne pas poursuivre les négociations.

Par ailleurs, se pose également la question de l'adhésion
à l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale (UDES).
Certains employeurs ont annoncé leur adhésion, d'autres
sont en réflexion, d'autres encore semblent y être
opposés...

Où en sont donc les réflexions de l'UNIFED ? Là encore,
des divergences sont apparues.

Des éclaircissements sont plus que nécessaires. Vous
n'ignorez pas que l'UDES doit prochainement faire partie
de la Commission Nationale des Conventions Collectives,
comme l'a annoncé M. François REBSAMEN, Ministre
du Travail, lors de l'Assemblée Générale de l'organisation
le 24 juin dernier. Son entrée dans cette Commission
- comme dans d'autres instances paritaires nationales -
renforce manifestement son rôle et sa représentativité
d'employeur de l' Economie Sociale et Solidaire.

Face à cette situation et au vu des positionnements des
uns et des autres, comment se situe l'UNIFED ?

Quel avenir pour la Branche ?

La Fédération CGT Santé et Action Sociale attend des
réponses écrites, claires et précises, ainsi qu'honnêteté
et loyauté qui doivent prévaloir en ce lieu.

Elle rappelle également qu'elle s'inscrit toujours dans la
démarche d'une construction de Convention Collective
Unique et Etendue et qu'elle est porteuse de propositions
au travers de la sienne : cette dernière n'étant que le reflet
des justes besoins des salarié-es, pour la reconnaissance
de leurs qualifications et leurs implications au quotidien
dans la prise en charge des patients, des résidents et/ou
des usagers.

Montreuil, le 9 juillet 2014.



COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL

des 10, 11 et 12 septembre 2014

« La rentrée sociale », comme nous avons l'habitude de l'appeler, est toujours un moment important pour l'activité syndicale. Cette année n'échappe pas à la règle et plus encore si l'on considère la situation économique, sociale et ... syndicale.

Mis en place par le Gouvernement en réponse aux exigences du patronat, le Pacte de Responsabilité s'attaque d'une manière inédite, sous couvert de crise, aux fondements mêmes de notre protection sociale, aux services publics et à leurs valeurs fondatrices de justice et de solidarité.

Les futures lois de finances et de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 sont évidemment élaborées sur la base de cette volonté politique : accélérer les économies d'échelles, visant à réduire et transférer tout ou partie du financement jusqu'ici basé sur les richesses créées par le travail vers la fiscalisation et les ménages, considérer le travail comme un coût pour exonérer toujours plus le patronat et le capital.

Les conséquences, déjà dramatiques pour les salarié-e-s, vont s'accroître comme jamais depuis la libération.

Dans les suites de la conférence sociale, à laquelle la CGT a refusé de participer, la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé recevait les organisations syndicales le 10 juillet 2014 pour une « concertation » sur la future loi santé.

La délégation de la Fédération a fait une déclaration préliminaire (Cf Lettre Du Jour du 10/07/2014) exprimant notre désaveu vis-à-vis des politiques économiques et sociales menées par le gouvernement, en particulier sur les questions d'emploi, de pouvoir d'achat et de protection sociale, avant de quitter, là aussi, la séance.

Et que dire des États Généraux du Travail Social quand les différents acteurs sont cantonnés à un rôle de faire-valoir et les différentes réunions remises au rôle de chambres d'enregistrement de décisions prises ailleurs ?

Il s'agirait d'avaliser des mesures conjuguant la réforme territoriale qui vise à supprimer les départements et laissant aux seules collectivités territoriales la responsabilité d'apporter des réponses de proximité, tout en morcelant, privatisant, tout le système d'action sociale.

Nous le savons, s'en tenir à des déclarations auprès de la Ministre et marquer notre détermination par ces actes, aussi symboliques soient-ils, n'y suffiront pas.

Depuis plusieurs mois donc, dans notre secteur d'activité qu'il soit public ou privé, sanitaire ou social, les luttes sont nombreuses et se développent.

Pour chacune d'entre elles, il s'agit non seulement de résister aux attaques mais plus encore de proposer des alternatives pour une société plus juste et solidaire, pour un grand service public de santé et d'action sociale, contre la précarité, les attaques

sur le temps de travail, les fusions, les restructurations, pour l'emploi, les salaires, pour les libertés syndicales... etc.

Tous les jours, dans les établissements, dans les syndicats, les USD, les Coordinations Régionales, les Unions Fédérales, nous construisons les ripostes face à des situations de discriminations syndicales de plus en plus nombreuses, d'attaques patronales, de remises en cause de droits sociaux, de choix politiques qui favorisent le capital plutôt que le monde du travail.

Attaquée par les médias, par le patronat, par ceux qui nous gouvernent, ainsi que par les organisations syndicales qui ont choisi d'accompagner le gouvernement et le patronat dans leur entreprise, la CGT, avec ses militantes et militants, est plus que jamais la cible privilégiée dans cette période.

Les tentatives de division, de stigmatisation s'amplifient, les actions visant à discréditer le syndicalisme de luttes et de conquêtes, celles et ceux qui le représentent, se multiplient et se développent.

Face à ces méthodes, de désinformation et de manipulation de l'opinion dont le seul objectif est de porter la « cause patronale », les publications de la CGT, notamment la NVO, sont des outils importants pour éclairer les militant-e-s et les syndiqué-e-s sur les analyses et les propositions de la CGT.

Il s'agit d'un des outils dont nous disposons pour mieux comprendre et appréhender les enjeux dans une séquence où nous avons encore plus besoin de nous retrouver, nous rassembler, nous fédérer, pour mieux faire converger toutes les luttes avec l'objectif de poursuivre et amplifier celles qui se mènent et les construire avec les salarié-e-s là où elles n'ont pas encore éclos.

Il est de ce point de vue urgent de mettre en débat et en commun nos réflexions, nos expériences et propositions, pour définir et s'approprier ensemble le contenu d'une plateforme revendicative partagée et une organisation qui permette de mieux les faire vivre ; dans la CGT, dans la Fédération, dans les territoires avec les syndicats et sections syndicales, avec nos élu-e-s et mandaté-e-s et les syndiqué-e-s, déjà ... avec les salarié-es surtout.

Parce que la situation est particulièrement difficile pour toute la CGT, compte tenu du contexte, nous devons tous redoubler de vigilance et de volontarisme, pour faire de ce qui nous rassemble notre priorité, valoriser nos succès revendicatifs, sans occulter les débats parfois contradictoires qui sont l'essence même de la CGT.

C'est tout l'enjeu de la « Journée Nationale des Établissements en Lutte » du 30 septembre 2014 au complexe CGT à Montreuil décidée par la Commission Exécutive Fédérale.

Si les syndicats et les syndiqué-e-s de la CGT ont cette responsabilité de construire et définir avec les salarié-e-s dans

les établissements les contenus revendicatifs correspondant à leurs besoins, la Fédération, outil des syndicats, avec l'ensemble de ses organisations que sont les Unions Fédérales, les Coordinations Régionales et les USD, a la responsabilité d'organiser à partir de la réalité des syndicats, les convergences revendicatives tant dans le champ de la santé et de l'action sociale qu'avec les autres organisations professionnelles et interprofessionnelles de la CGT en territoires.

Inscrite dans cette démarche, notre Fédération et celle des Organismes Sociaux, en lien avec la Confédération et les initiatives nationales interprofessionnelles en cours d'élaboration, ont décidé de construire ensemble une **grande campagne revendicative PLF et PLFSS 2015 intitulée « + d'argent pour la Sécu »**.

L'objectif est de créer les conditions d'une convergence des luttes dans nos secteurs respectifs, de les décliner sur tout le territoire national, pour faire « sauter le verrou » de la logique de restriction budgétaire qui assèche les ressources de la Sécurité Sociale et des services publics, avec l'organisation d'un premier temps fort de convergence de ces luttes, à la mi-octobre, au moment du débat parlementaire sur les lois de finances.

Nous devons débattre avec nos syndiqué-e-s d'abord, avec les salarié-e-s, des moyens à mettre en œuvre pour porter mieux et plus fort nos revendications pour les faire aboutir. Y compris de notre démarche unitaire au regard des positionnements des autres organisations syndicales de salarié-e-s, en les mettant face à leurs contradictions et responsabilités. Si l'unité des syndicats n'est pas une finalité, celle des salarié-e-s sur des objectifs revendicatifs clairs et partagés est un impératif et s'impose à toutes les organisations ; l'unité syndicale devient alors un moyen d'élargir le rapport de force.

L'Union Confédérale des Retraités CGT a déjà pris date avec les 9 organisations syndicales de retraité-e-s qui ont appelé à manifester le 3 juin dernier pour poursuivre leur action. Un accord de principe est acté pour une **nouvelle journée d'action nationale le 30 septembre**. La Confédération, dans son rôle, prend des dispositions avec les organisations du CCN pour créer les conditions d'organisation d'une action nationale interprofessionnelle pour la rentrée.

Ainsi, nous n'avons d'autres choix que de nous mettre en ordre de marche, dès la rentrée, pour créer les conditions de mobilisations professionnelles et interprofessionnelles sur l'emploi, les salaires, la protection sociale, les services publics, les droits syndicaux et pour une politique exigeant une autre répartition des richesses.

C'est toujours à partir de l'obtention des succès revendicatifs, de son abnégation, de sa volonté de rassembler le plus largement possible l'ensemble des salarié-e-s, que la CGT a développé son audience électorale et sa représentativité. (Comme ce fut le cas, en décembre 2011, où pour la première fois, en constituant des listes avec l'AMUF, la CGT est devenue représentative parmi les Médecins Praticiens Hospitaliers. Un coup de tonnerre dans la profession !).

Les résultats des luttes, de notre démarche de rassemblement et de renforcement syndical, de syndicalisation, de continuité syndicale, seront une fois encore déterminants pour la CGT lors des scrutins professionnels des personnels non médicaux et des

directeurs de la fonction Publique, et à la CNRACL à la fin de cette année.

Comme nous l'avons évoqué lors de précédents CNF, les enjeux d'audience électorale et de représentativité concernent tout autant le secteur privé (lucratif ou non). Ils y sont également très importants. Dans ce domaine aussi, nous devons prendre des dispositions pour y améliorer nos résultats, notre implantation, eu égard à la recomposition de ce secteur.

Ainsi donc, l'issue de ces scrutins dépasse le cadre strictement électoral, ils dépassent le cadre de notre seul champ professionnel et aura un impact pour la représentativité de toute la CGT.

L'ensemble des résultats de la CGT marquera notre capacité à nous développer, notre capacité à développer les solidarités, les convergences professionnelles et interprofessionnelles, déterminera la capacité de la CGT à être réellement « une force pour l'avenir », dans la santé et l'action sociale, pour toute la CGT.

Au-delà des matériels qui sont et seront mis à dispositions des syndicats, développer des axes de travail communs avec les organisations de fonctionnaires dans les départements, avec les syndicats concernés par ces élections n'est pas une activité supplémentaire mais complémentaire. Cette démarche peut et doit nous permettre de fédérer nos forces, par des initiatives communes pendant la campagne.

Tous ces éléments sont autant de sujets sur lesquels nous reviendrons largement au cours de notre CNF des 10,11 et 12 Septembre ; ils seront par ailleurs de nature à préciser des pistes de travail pour préparer notre prochain Congrès Fédéral de Mars 2015.

J'ai conscience des difficultés de la tâche quand l'activité et l'urgence embolisent nos capacités à prendre ces temps d'échanges et de débats collectifs, mais parce que notre force est avant tout collective, chacun-e à sa manière, chaque syndiqué-e peut apporter sa pierre à la réalisation de nos ambitions.

Au-delà du slogan, je suis convaincue que c'est tous ensemble que nous y parviendrons.

Dépasser le champ du possible pour le rendre réel n'est pas une utopie.

En cette période de congés estivaux, et bien que sachant la nécessité pour chacun-e d'entre nous « de renouveler sa force de travail », je vous invite donc à préparer le plus collectivement possible ce CNF dans chaque région, département, établissement avec les syndiqué-e-s.

Je vous souhaite de profiter pleinement de ces moments importants de repos bien mérités.

Dans l'attente de vous voir, et ne doutant pas de votre engagement dans la construction de notre œuvre commune, je vous adresse, chères et chers camarades, mes plus fraternelles salutations.

Nathalie GAMIOCHIPI
Secrétaire Générale



Comité National Fédéral des 10, 11 et 12 Septembre 2014

Le C.N.F se déroulera dans la salle du CCN - 263 rue de Paris - 93100 Montreuil

Déroulement des travaux

Mercredi 10 Septembre 2014

- ▶ 10h00 : Accueil des délégués
- ▶ 13h30 à 18h00 : Échanges sur les statuts fédéraux
Débat autour du texte proposé
(date validée lors du CNF d'avril)
- ▶ 15h30 à 15h45 : Pause

Jeudi 11 Septembre 2014

- ▶ 9h00 à 15h30 : Actualité
- ▶ 10h45 à 11h00 : Pause
- ▶ 13h30 à 14h30 : Pause déjeuner
- ▶ 15h30 à 18h00 : Élections professionnelles
- ▶ 19h30 : repas fraternel sur le stand Rhône Alpes de la Fête de l'Huma

Vendredi 12 Septembre 2014

- ▶ 9h00 à 14h00 : Suite débat élections
professionnelles
- Congrès UFR et congrès fédéral

Les repas du midi seront pris au self du complexe.

RAPPEL DES REGLES DE FINANCEMENT

- ▶ Versement d'un chèque de 80 euros, au titre de la solidarité (1 par organisation du CNF)
- ▶ Les frais de transport seront remboursés : sur la base d'un billet SNCF 2^{ème} classe.
- ▶ Pour les camarades utilisant leur véhicule : 0,30 euros du kilomètre dans la limite de 500 km aller-retour. Au-delà, le remboursement se fera sur la base d'un billet SNCF 2^{ème} classe + péage.
- ▶ Si trois délégués utilisent le même véhicule : base de remboursement : 0,40 euros du km + péage